

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2010-072 créant l'Unité Mixte de Recherche U 1019 ;

Vu la décision n° 2014-027 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1019 ;

Vu la décision n° 2015-61 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1019 ;

Vu la décision n° 2020-37 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1019 ;

Vu la décision n° 2021-24 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1019 ;

Vu la décision n° 2025-219 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 1019 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS5 du 12 au 15 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Université de Lille, du Centre hospitalier universitaire de Lille et de l'Institut Pasteur de Lille, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-14 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS ; 9017.

DECIDENT :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche U 1019 intitulée « Centre d'Infection et d'Immunité de Lille » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 2 : Monsieur Frank LAFONT est nommé Directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA
RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT PASTEUR DE LILLE